
Mairie – réunion du conseil municipal du 08 juin 2017

Ordre du jour :

- Adhésion des nouvelles communes à l' E.P.N.,
- Modification des statuts du Gymnase,
- Visite de l'école au S.I.V.O.S.,
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h00.

Sont présents : Max CONFAIS – Jérôme LEGRAND – Sébastien COUVREUX – Jacky LEGRAND – Hervé GLORENNEC – Christophe VINCENT – Philippe DE BROUCKER – François GONDINET

Secrétaire de séance : François GONDINET

Absents excusés : Stéphane DUMAS – Thomas CONFAIS a donné son pouvoir à Max CONFAIS.

Absents : Karine OLLIVIER

Adhésion des nouvelles communes à l' E.P.N. :

Dix communes de l' Eure ont demandé à adhérer à l'agglomération de l' E.P.N. (*Évreux Portes de Normandie*). Leur demande est soumise au vote de chaque commune de l'agglomération. L'adhésion est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Modification des statuts du Gymnase :

Le gymnase de Saint André de l' Eure accueille les élèves et collégiens scolarisés sur Saint André. La « carte scolaire » ayant été modifiée, les enfants de BRETAGNOLLES sont dorénavant scolarisés sur BUEIL. En conséquence, la commune de BRETAGNOLLES se retire du syndicat du gymnase.

Visite de l'école au S.I.V.O.S. :

Le conseil s'est rendu sur site pour une visite du chantier du groupe scolaire du S.I.V.O.S.. La fin des travaux est prévue au 28 juillet 2017.

Information déchetterie :

Sur la commune Guichainville, la déchetterie de St Laurent est ouverte le dimanche. Cette déchetterie est accessible aux habitants de St Germain de Fresney.

L'éclairage municipal :

Le conseil est, à la majorité, favorable à l'arrêt de l'éclairage nocturne entre 23h le soir et 05h le matin.

Les travaux dans le hameau de La Folie :

Ces travaux concernent l'assainissement de la chaussée et les bordures de canalisation des eaux pluviales. Les travaux sont programmés pour la fin de l'année 2017.

Quelques rappels sur la vie dans le village :

Les feux de déchets :

Dans le département, les feux de déchets végétaux ne sont pas permis entre le 15 mars et le 15 septembre.

L'élagage des arbres :

Les propriétaires sont responsables de leur plantation. Celle-ci ne doit pas déborder sur la voie publique. À défaut du respect de cette règle, la commune se réserve le droit d'élaguer et de facturer au propriétaire. D'autre part, pour la bonne entente entre les voisins, nous devons limiter leur hauteur à proximité de la clôture.

L'utilisation de drone :

Le champ d'utilisation des drones est limité selon l'urbanisme et la distance avec des personnes physiques. Les photos prises en vol doivent respecter la confidentialité des habitations et des personnes du voisinage.

Fermeture estivale de la mairie :

La mairie sera fermée les mardi 25 juillet et 01 août 2017. L' équipe du conseil municipal vous souhaite de bonne vacances.

Prochaine séance :

Le prochain conseil municipal se tiendra en septembre 2017.